

Semaine mondiale de la santé mentale Une personne ne peut pas « aller bien » si ses droits ne sont pas respectés

Communiqué de presse – 6 octobre 2025

Alors que débute officiellement ce lundi 6 octobre la semaine de la santé mentale, Passerell souhaite sensibiliser aux enjeux de santé mentale auxquels les personnes exilées et vulnérables accompagnées par l'association peuvent être confrontées, tout en rappelant l'impact positif des activités menées -et notamment de la permanence gratuite d'accès aux droits- sur la vie de ces personnes, et le besoin récurrent de financement afin de maintenir ce service.

Les personnes que nous sommes amenées à rencontrer et accompagner à Passerell se trouvent souvent dans des situations très difficiles : **certaines sont isolées, ne se sentent pas en sécurité, souffrent de symptômes dépressifs, anxieux, de stress...** Elles n'ont de plus bien souvent pas d'autre choix que de (sur)vivre avec leurs traumatismes passés et présents. À cette réalité s'ajoutent les difficultés administratives, la barrière de la langue, la perte de repères, l'incertitude et l'attente toujours (trop) longue des procédures administratives ou judiciaires, les discriminations etc.

Dans le cadre de notre permanence gratuite d'accès aux droits, notre équipe de juriste écoute, informe et accompagne les personnes dans leur parcours au Luxembourg. Ces derniers se révèlent souvent extrêmement **complexes, chronophages et ont un coût -visible ou non- sur la santé mentale**. « *On ne peut pas demander aux personnes d'aller bien, de se reconstruire, de s'intégrer pleinement au sein de la société luxembourgeoise si leurs droits fondamentaux ne sont pas respectés* » souligne Marion Dubois, directrice de Passerell.

Nous faisons par conséquent aujourd'hui, et durant toute cette semaine, appel à la générosité de tous·tes afin de continuer à effectuer un travail essentiel et dont l'impact humain est indéniable. Le soutien financier des citoyen·nes et entreprises engagé·es a toujours représenté une part importante du budget de l'association et lui a même permis de faire perdurer ses activités en faveur des plus vulnérables, dans des moments critiques. « Faire un don à Passerell, c'est offrir bien plus qu'un rendez-vous, c'est une écoute active, un soutien concret, un échange. **De l'espoir, de la dignité, de l'humanité** » rappelle Catherine Warin, co-fondatrice de l'association. En cette semaine de sensibilisation aux enjeux liés à la santé mentale, nous comptons donc sur la solidarité de tous·tes pour nous aider à assurer ce service essentiel et gratuit, tant qu'il sera nécessaire.

Pour rappel, Passerell étant reconnue d'utilité publique, les dons que nous recevons peuvent être déduits des impôts (si ceux-ci s'élèvent à un minimum de 120 euros par an et ne dépassent ni 20% du total des revenus nets, ni un million d'euros).

Personnes de contact :

Du 6 au 8 octobre : Marion DUBOIS – marion.dubois@passerell.lu - +352 621 592 954

Du 8 au 10 octobre : Constance JACQUEMOT – constance.jacquemot@passerell.lu - +352 691 811 161